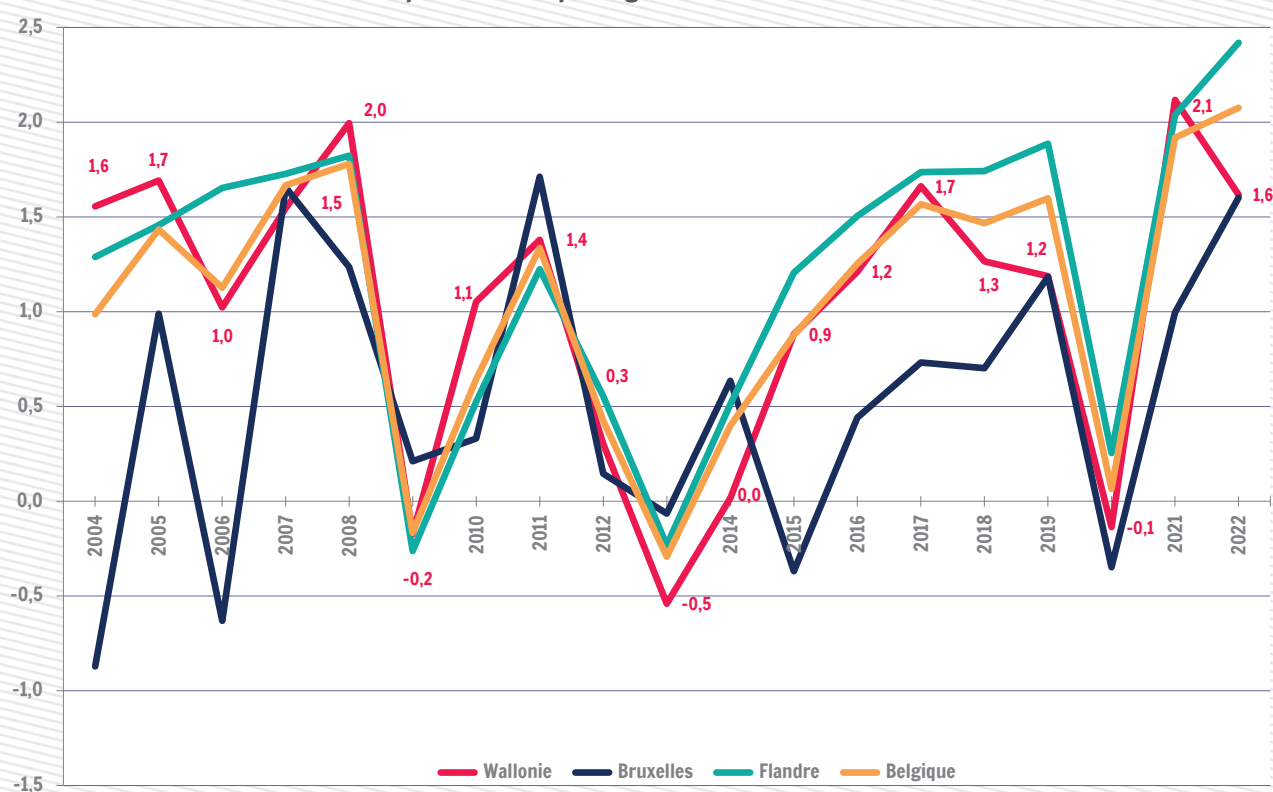


Croissance annuelle moyenne de l'emploi

+1,6%

C'est le taux de croissance de l'emploi wallon en 2022, après une forte augmentation de 2,1 % en 2021

Taux de croissance annuelle de l'emploi intérieur par région



Sources : Institut des comptes nationaux (ICN) (Comptes régionaux 2022, BNB, version janvier 2024)

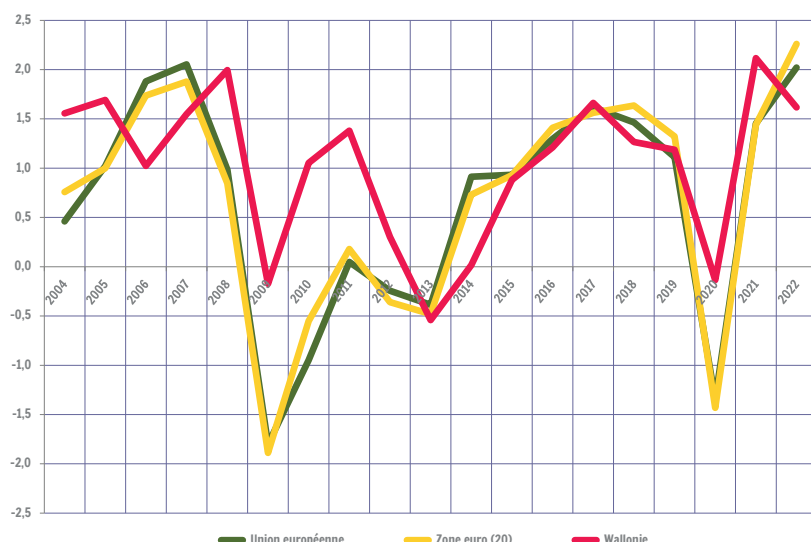
En moyenne, sur la période 2012-2022, l'emploi intérieur wallon a crû légèrement moins vite que l'emploi intérieur flamand et l'emploi intérieur belge (avec un taux de croissance annuel moyen de 0,9 % pour la Wallonie, de 1,3 % pour la Flandre et de 1,1 % pour l'ensemble de la Belgique).

En 2009, la crise des *subprimes* a fortement impacté l'économie et l'emploi a reculé, cependant modérément (-0,2 %) en regard du recul de l'activité économique et légèrement moins qu'en Flandre (-0,3 %).

Ensuite la reprise de la croissance de l'emploi en Wallonie (+1,1 % en 2010 et +1,4 % en 2011) a été plus rapide qu'en Flandre (+0,5 % en 2010 et +1,2 % en 2011), probablement en lien avec la politique d'emploi en place à l'époque. Cependant, l'impact du rebond de la crise sur l'emploi en 2013 a été plus important en Wallonie (-0,5 %) qu'en Flandre (-0,2 %). Et à la différence de ce qu'il s'est passé après la crise financière, c'est la croissance de l'emploi flamand qui a redémarré plus rapidement (+0,5 % en 2014, +1,2 % en 2015 et +1,5 % en 2016 contre respectivement 0,0 %, 0,9 % et 1,2 % en Wallonie). En 2017, l'emploi wallon et flamand croissent au même rythme de +1,7 %. Ensuite, la croissance se maintient en Flandre et s'accélère même légèrement en 2019 (+1,9 %) tandis qu'en Wallonie, elle ralentit (1,3 % en 2018 et 1,2 % en 2019). L'impact de la crise sanitaire sur l'emploi en 2020 a été plus important en Wallonie (-0,1 %) qu'en Flandre (+0,3 %). En 2021, la croissance de l'emploi a repris très vigoureusement et avait atteint en Wallonie son niveau le plus haut de la période d'observation (2004-2022) : 2,1 % (soit 0,1 pp de plus qu'en Flandre et 0,2 pp de plus qu'au niveau belge). En 2022, la croissance de l'emploi wallon reste forte (1,6 %) mais inférieure à celle observée au niveau flamand (2,4 %) et belge (2,1 %).

Croissance annuelle moyenne de l'emploi

Taux de croissance annuelle de l'emploi intérieur. Comparaison Wallonie / Europe (Union européenne : sans le Royaume-Uni)



Entre 2012 et 2022, l'emploi intérieur wallon a augmenté à un rythme moyen (+0,9 % TCAM) égal à celui de l'emploi intérieur de l'Union européenne (+0,9 %) et de la zone euro (+0,9 %). Durant cette période, il a crû à un rythme moyen inférieur à l'emploi intérieur français (+1,0 %), à celui des Pays-Bas (+1,4 %) et supérieur à celui observé en Allemagne (+0,8 %).

L'augmentation de l'emploi intérieur wallon en 2022 (+1,6 %) est inférieure à celle de l'Union européenne (+2,0 %) et à celle de la zone euro (+2,3 %). L'emploi a augmenté moins fort que chez nos voisins néerlandais (+3,9 %) et français (+2,6 %) mais plus vite qu'en Allemagne (+1,4 %).

Sources : Institut des comptes nationaux (ICN) (Comptes régionaux 2022, BNB, version janvier 2024) et Commission européenne (AMECO)

Définitions et sources

L'emploi intérieur comprend tous les emplois exercés sur le territoire de la Wallonie, qu'ils soient occupés par des personnes résidant en Wallonie ou non. Ces estimations de l'emploi intérieur sont réalisées dans le cadre de la comptabilité régionale, selon des méthodes, des définitions et des nomenclatures communes à tous les états membres de l'Union européenne (SEC 2010).

Dans la comptabilité nationale et régionale, le nombre d'emplois, un stock, est calculé de telle manière à pouvoir être comparé aux agrégats économiques tels que le PIB, qui est un flux (tout ce que l'on a produit au cours de l'année). Pour calculer l'emploi « nécessaire à la production d'une année », on utilise un stock moyen. Pour passer du nombre d'emplois en fin de trimestre (données de base) au nombre moyen d'emplois, on calcule l'emploi moyen de chaque trimestre et ensuite on calcule la moyenne annuelle des quatre trimestres.

Le taux de croissance annuel moyen (TCAM), exprimé en pourcentage, sur n périodes (années, mois, semaines, etc.) est donné par la formule:

$$TCAM = \left(\sqrt[n]{\frac{\text{valeur finale}}{\text{valeur initiale}}} - 1 \right) \times 100$$

Pertinence et limites

Cette statistique officielle a l'avantage d'être conforme aux normes internationales SEC et d'être intégrée dans l'ensemble des statistiques économiques de la comptabilité régionale, notamment la valeur ajoutée, ce qui permet le calcul d'un indicateur tel que la productivité par tête.

Les séries de la comptabilité régionale (comme nationale) peuvent subir des révisions importantes suite à des changements dans la méthodologie ou à la réception de nouvelles informations statistiques.

Pour en savoir plus :

Les Comptes régionaux - <https://www.nbb.be/fr/comptes-regionaux>

AMECO - http://ec.europa.eu/economy_finance/db_indicators/ameco/index_en.htm

Vander Stricht, V (2020) De l'embauche à la hausse du taux d'emploi. WP n°31 - <https://www.iweps.be/publication/de-l'embauche-a-hausse-taux-demploi-parcours-concepts-definitions-sources-de-donnees/>

Personnes de contact : Valérie Vander Stricht (vva@iweps.be) - Didier Henry (dhe@iweps.be)

Prochaine mise à jour : mars 2025